

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 FÉVRIER

A LA CHAMBRE

M. Cazenove de Pradines a déposé hier une proposition d'abrogation de l'unique loi d'exception de 1886 et demandé l'urgence.

L'urgence a été votée. La proposition, ou l'article unique dont elle se compose, a été repoussée par 328 contre 174, sur 549 votants. On ne pouvait mieux attendre du parlement. Ce n'est pas de lui d'ailleurs, mais du sentiment public que pouvait venir la réponse, et l'irritation croissante des républicains suffit à nous prouver que cette réponse est loin de les satisfaire.

La Droite et le duc d'Orléans

La France Nouvelle reproduit une nouvelle publiée par un journal parisien et dont nous pouvons garantir l'authenticité :

« Le prince de Léon et le baron de Lareinty s'étaient rendus chez le duc de Luynes, pour le prier de demander à M^{gr} le duc d'Orléans ce qu'il désirait que fissent à son sujet les membres de la Droite.

» En sortant de la Conciergerie, où il avait transmis au Prince cette question, le duc de Luynes se rendit chez son grand-père, M. le duc de Doudeauville, pour lui communiquer, comme à l'un des présidents de la Droite, la réponse du Prince. N'ayant pas trouvé le duc de Doudeauville à son hôtel, il y est retourné dans la soirée pour remplir sa mission.

» Voici cette réponse :
« Je prie M. le duc de vouloir bien remer-
» cier, en mon nom, le prince de Léon et le
» baron de Lareinty. Je suis très touché de
» cette démarche. Mais je n'ai pas fait un acte
» politique.

» — Je ne fais pas de politique. Je n'ai
» donc aucun conseil à donner à des hommes
» politiques : ce n'est pas mon rôle, mais celui
» de mon père. Je m'en rapporte, d'ailleurs, à
» l'intelligence et au dévouement de nos amis ;
» ce qu'ils feront sera bien fait. »

L'INTERVENTION DE M^e CRESSON

Voici, recueillie de la bouche même d'un des amis de M^e Cresson, la façon dont le bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien préfet de police au 4 Septembre, est intervenu dans l'affaire qui a jeté un grand émoi au Palais.

Lorsque M^e Cresson apprit les procédés dont messieurs du petit parquet avaient usé envers S. A. R. le duc d'Orléans, assimilant le cas du Prince à celui des individus arrêtés pour flagrant délit relevant du droit commun, sans songer que, dans l'espèce, le cas relevait d'une loi d'exception, M^e Cresson, disons-nous, prévenu par M. Buffet, qui lui demandait de désigner un avocat d'office pour défendre le Prince, répondit spontanément :

— Je me désigne !
Et il voulut voir immédiatement Monseigneur ; mais on lui apprit qu'il avait réintégré la Conciergerie.

Il se rendit alors auprès de M. le procureur

de la République pour lui demander une permission de le visiter.

M. le procureur de la République se retrancha derrière sa responsabilité.

Le bâtonnier ne se rebuta pas ; il alla trouver le procureur général et lui formula sa demande d'autorisation de voir le Prince.

Le procureur général refusa, disant que le duc d'Orléans avait un défenseur et qu'il ne saurait accéder à son désir.

Alors, M^e Cresson, indigné, s'écria :

— Raoul Rigault, étant procureur de la Commune, a dit M^e Cresson, ne refusait pas à M^e Rousse un permis de communiquer avec les otages !

Le trait était dur ; mais il porta, car M. Quesnay de Beaurepaire se décida à donner le permis sollicité avec tant d'énergie. M^e Cresson descendit à la Conciergerie : mais, là, on le rappela pour lui reprendre l'autorisation de visite si difficilement obtenue.

Nouveaux pourparlers.

Finalement le bâtonnier l'emporta et fut introduit près du Prince — auquel il fit savoir qu'il se mettait à la disposition de ses avocats pour l'audience de mercredi.

Son Altesse Royale accepta de la façon la plus charmante, en remerciant chaleureusement M^e Cresson de son courage et de son acte d'indépendance.

LE DUC D'ORLÉANS

Le prince Louis-Philippe-Robert, duc d'Orléans, est né à Twickenham, près Londres, le 6 février 1869 ; il avait donc atteint sa majorité la veille même de son arrestation. Il appartenait, en conséquence, d'après son âge, à la classe de 1890, s'il n'était dans le cas prévu par l'unique loi d'expulsion du 22 juin 1886.

C'est le second des six enfants de M^{gr} le comte et de M^{me} la comtesse de Paris. Sa sœur aînée, la princesse Amélie, est reine de Portugal.

Il a trois autres sœurs : les princesses Hélène, âgée de 19 ans ; Isabelle, née en 1878 ; Louise, née en 1882, et un frère, âgé de six ans, Ferdinand, né, comme les deux plus jeunes des filles, sur le sol français.

Ce n'est donc pas le prince Henri d'Orléans, comme on l'a dit, qui se trouve en ce moment à la Conciergerie. Le prince Henri d'Orléans, fils aîné du duc de Chartres, né en 1867, et âgé de vingt-trois ans, est actuellement le compagnon de M. Bonvalot, dans son voyage d'exploration en Mandchourie et en Chine.

THÈSE POUR LA DÉFENSE

Après le droit patriotique, le droit juridique.

Voici les arguments qui doivent être présentés par M^e Rousse, l'éminent avocat, ancien bâtonnier de l'ordre et membre de l'Académie française, qui, assisté de M^e Cresson, bâtonnier actuel, républicain notons-le, doit prendre la parole mercredi dans la défense qu'on oblige le prince à présenter :

La loi du 22 juin 1886, dans son article 4, édicte bien que « les membres des familles ayant régné sur la France ne pourront entrer

dans les armées de terre et de mer, ni exercer aucune fonction publique, ni aucun mandat électif » ; mais le gouvernement ignore peut être qu'une loi plus récente, datée du 15 juillet 1889 et mise en vigueur le 1^{er} janvier 1890, abroge la première partie de ces dispositions prohibitives.

Cette loi, c'est tout simplement la loi sur le recrutement de l'armée.

Elle donne, en effet, la nomenclature complète des Français qui sont dispensés du service militaire personnel, pour des raisons diverses et à des titres différents, et elle ne mentionne à aucun degré les fils des familles ayant régné sur la France.

En outre, dans son article 94, elle déclare que, dès la mise en vigueur de la présente loi, seront et demeureront abrogées la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, et d'une manière générale toutes dispositions contraires à la présente loi.

Enfin, comme si cette abrogation ne suffisait pas, le ministre de la guerre, dans une instruction du 4 décembre dernier, relative à l'appel des classes, stipule :

Art. 18. Le fils de français, qu'il soit né en France ou à l'étranger, est tenu à se faire inscrire avec sa classe.

Au point de vue militaire, la situation du duc d'Orléans est donc très nette.

Il vient d'atteindre l'âge de vingt et un ans, par conséquent, il fait partie de la classe qui tire en ce moment au sort et qui doit être appelée sous les drapeaux dans le courant du mois de novembre prochain.

La nouvelle loi militaire a supprimé, en effet, toutes les exclusions du service militaire qui étaient antérieurement appliquées.

Elle a édicté que tout Français doit le service militaire personnel, que cette obligation est égale pour tous, que sa durée est de vingt-cinq ans.

Le duc d'Orléans, bien que banni du territoire, est-il français ?

La réponse ne saurait être douteuse.

En conséquence, et conformément à l'article 10 de la loi du 15 juillet 1889, il devrait être inscrit d'office sur les tableaux de recensement d'un canton quelconque. L'article 43 de la même loi indique que ce canton doit être celui où son père avait son domicile avant de quitter la France, c'est-à-dire l'arrondissement de Grenelle.

Voilà ce qui devait être fait au point de vue légal.

La loi reconnaît également à tous les jeunes Français qui sont inscrits sur les listes de recensement le droit de s'assurer de leur inscription, de présenter leurs observations, d'assister à l'examen public de ces listes, de participer au tirage au sort et de passer devant le conseil de révision.

Le prince peut donc, en dépit de la loi d'expulsion, être appelé à faire son service militaire dans l'armée, et c'est aux seuls tribunaux civils qu'il appartient de régler sa situation au point de vue du recrutement.

L'article 3 de la loi du 22 juin 1886 ne peut donc lui être appliqué et il ne serait pas passible de l'emprisonnement de deux à cinq ans.

Il pourrait tout au plus être reconduit à la frontière, en attendant le prononcé du jugement des tribunaux civils.

LA PRESSE ET M^{gr} LE DUC D'ORLÉANS

L'acte si courageux, si noble, si français de M^{gr} le duc d'Orléans excite dans le public une profonde émotion dont la presse de tous les partis se fait l'écho.

D'une façon générale, on peut dire que c'est la colère qui domine dans les feuilles ministérielles. Les radicaux d'une part, les modérés de l'autre sont dans un embarras qui se trahit par l'absence presque complète de commentaires.

Les boulangistes paraissent surtout frappés par la noblesse de l'acte accompli et rendent à M^{gr} le duc d'Orléans l'hommage dont il est digne.

Nous croyons superflu d'ajouter que les journaux conservateurs et royalistes approuvent l'initiative courageuse du jeune prince.

APPRÉCIATIONS DES HOMMES POLITIQUES

On colportait hier au Palais-Bourbon des appréciations assez curieuses, portées par des hommes politiques de divers partis, sur l'acte de M^{gr} le duc d'Orléans.

« Il y a deux manières de passer la frontière, aurait dit M. Reinach, je justifie celle du duc d'Orléans. »

M. Jules Simon :

« On pensera ce que l'on voudra de ce que le duc vient de faire, mais il est bien peu de gens qui ne se sentiront pas disposés envers lui à une certaine indulgence. »

« C'est un acte très crâne et très politique, déclarait M. Dugué de la Fauconnerie. »

Le général du Barrail, président des comités impérialistes a parlé en soldat :

« Comme Français et comme soldat, a-t-il dit, je ressens tout ce qu'il y a de chevalerie et de bravoure dans cette patriotique et audacieuse démarche. Elle conciliera à son auteur la sympathie de tous les patriotes et obligera à se souvenir de ce jeune homme dans l'avenir. »

APPRÉCIATIONS DANS LE PEUPLE

L'émotion, soulevée dans le public, par l'arrestation de M^{gr} le duc d'Orléans, n'a fait que s'accroître. A la sortie des ateliers, les ouvriers commentaient l'acte patriotique du Prince et rendaient justice au mobile qui l'a fait agir. Nous avons entendu un vieux républicain, travailleur d'usine, prononcer ce mot qui, dans sa bouche, était un grand éloge :

— A la bonne heure, c'est un zig, celui-là !

Celui-là, c'était le Prince ; et le zig, pour l'ouvrier, prenait les proportions d'un héros.

Dans un autre groupe, un ouvrier s'est écrié :

— C'est un crâne ; il a raison !

— Oui, c'est un crâne, répliqua un camarade, il a dans les veines du sang de France.

Les ministres qui ont voté les lois d'expulsion peuvent enfermer le fils de Monsieur le Comte de Paris, le peuple a compris l'acte de

M^r le duc d'Orléans ; le peuple l'approuve.

Le Prince savait qu'il allait à un emprisonnement certain ; l'emprisonnement ne l'a pas effrayé. Dans la lettre qu'il a adressée au ministre de la guerre, il n'a pas eu d'hésitation, il a écrit d'une main ferme son adresse.

L'arrestation du duc d'Orléans à l'Étranger

Presque tous les journaux étrangers blâment l'arrestation du duc d'Orléans.

Londres, 8 février.

Tous les journaux, sans exception, commentent l'arrestation du duc d'Orléans et blâment le gouvernement.

Vienne, 8 février.

L'arrestation du duc d'Orléans produit une grosse impression.

L'Empereur a ordonné un deuil de cour de douze jours pour le duc de Montpensier.

Madrid, 8 février.

Les journaux les plus importants attaquent le gouvernement français pour avoir arrêté le duc d'Orléans.

La *Epoca*, l'*Estandarte*, les *Ocuraciones* publient de longs articles à ce propos.

Lisbonne, 8 février.

Toute la presse de Lisbonne, à l'exception du *Seculo*, est d'accord pour applaudir à la démarche du duc d'Orléans.

Berne, 8 février.

On s'occupe beaucoup de l'arrestation du duc d'Orléans qui avait su se concilier tout le monde depuis son séjour en Suisse.

La *Gazette de Lausanne* dit que l'acte du duc d'Orléans est trop français, trop juvénile, pour ne pas faire vibrer quelque chose dans tous les cœurs patriotes.

La loi d'exil jette bien inutilement de l'odieux sur la République, qui a amnistié, rappelé, honoré les incendiaires et les assassins de la Commune. Et on n'amnistierait pas le duc d'Orléans, qui ne demande qu'à porter le fusil comme le dernier des jeunes gens de France.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Mort du général Salamanca.

— Le général Salamanca, capitaine général de l'île de Cuba, vient de mourir à la Havane, d'une maladie de foie.

C'était une grande personnalité dans l'armée espagnole. Il avait eu une brillante carrière, et aux Cortès et au Sénat il s'était fait une grande place.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 9 février 1890.

Les bruits d'emprunts ont déterminé de lar-

ges fluctuations sur nos rentes : 3 0/0, 87.70 ; à 1/2 0/0, 105.72.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,308.75, la Banque de Paris à 773.75, la Société Générale à 475, la Banque Nationale du Brésil reste aux environs de 566.50.

L'événement de la semaine financière est l'annonce de l'émission du nouvel Emprunt Russe 4 0/0 de 36 millions de francs pour le 20 courant. Le prix fixé à 463, est réduit à 463.25, soit 92.65 0/0 pour les titres entièrement libérés à la répartition. Ce prix assure aux souscripteurs un revenu de 4.30 0/0 sans tenir compte de la prime de remboursement.

Le Crédit Lyonnais se traite, en clôture, à 715. La Société de Dépôts et Comptes Courants finit à 600.

Les esprits se sont calmés à Lisbonne et les Rentes Portugaises remontent peu à peu : 3 0/0, 64.05 ; 4 1/2 0/0, 492.50.

Le Crédit Lyonnais et le Comptoir National d'Escompte recevront le 11 février les souscriptions aux 4,000 actions de la Société des Salines de Madagascar en formation au capital de 4 millions. Ces titres dont le pair est de 500 fr. et qu'on ne libère provisoirement que de 125 fr., sont appelés à réaliser d'importants bénéfices qui ne correspondent pas à moins de 10 0/0 par action. La concession des Salines est perpétuelle ; elle repose sur des terrains qui appartiennent à la France. Aucune entreprise ne saurait être plus utile à Madagascar, car elle s'adresse à des besoins de première nécessité.

L'action de la Galicia est à 22. Il résulte d'une lettre du chef des travaux de sondage qu'on a mis à jour un filon d'une puissance supérieure à ce qui a été vu jusqu'ici.

Les Pierreries de Ceylan se négocient à 63.75. On sait qu'on vient de découvrir sur le domaine Everton quantité de saphirs dont un seul vaut 5,000 fr.

Les Compagnies Américaines d'Assurances sur la Vie qui sont venues fonctionner en France commencent à faire sonner bien haut les chiffres de leur production de 1889. L'Equitable des Etats-Unis se distingue particulièrement par cette sorte de réclame. Qui prouvent ces grandes productions ? Ce qu'il faut à l'assuré, c'est la certitude que le capital promis sera payé à l'échéance convenue, et qu'il recevra jusque là de la Compagnie, sous une forme ou sous une autre, une part de bénéfices annuels. Avec les Compagnies Américaines, aucune de ces certitudes n'existe. Les réserves qui constituent la provision des contrats et qui assurent leur exécution complète, sont indiquées en bloc dans les comptes ; leur suffisance est attestée par un seul homme, le surintendant du département des assurances de l'Etat de New-York. Un seul homme peut se tromper, et le passé est là pour prouver qu'il peut être déshonné. Nos Compagnies montrent mieux leur solidité en détaillant dans leurs comptes les réserves par catégories d'assurances et par âge des assurés. Quand on fait la pleine lumière sur sa situation financière, c'est qu'on ne craint pas les investigations du public. La sécurité française vaut donc mieux que l'incertitude américaine.

Les énormes bénéfices des mines d'or de Transvaal ont été longtemps monopolisés par la place de Londres. Le marché français commence à réagir et plusieurs Sociétés françaises viennent de se former à Paris, pour l'exploitation des valeurs minières. L'une d'elles, le « Champ d'or », possède une des parties les plus riches du District de Witwatersand (Transvaal) sur le Main-Reef ou filon princi-

pal. Bien que l'émission ne soit pas encore faite, pour répondre aux demandes de titres qui se produisent journellement, la Banque Générale des Chemins de fer et de l'Industrie, rue de Londres, recevra dès à présent les souscriptions à raison de 25 fr. par titre.

L'obligation des Chemins Economiques fait 394.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les parts de 300 fr. de la maison Richard-Schneider, remboursables à 400 fr., rapportent 8 0/0 d'intérêt annuel et un dividende de 5 0/0 déjà garanti. S'adresser directement, 22, rue d'Armaillé.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ACTE DE PROBITÉ

M. Cléret, rue Notre-Dame, ancien employé d'octroi, a trouvé un bracelet en or, portant une montre à remontoir.

Il est déposé au bureau de police où l'on pourra le réclamer.

Union nationale des Sociétés de tir de France

L'Union nationale des Sociétés de tir de France a été constituée dans l'assemblée générale du 3 juin 1886.

Elle compte aujourd'hui 206 Sociétés adhérentes.

Elle est administrée par un conseil composé de 45 membres, recrutés à raison de 15 membres parmi les Sociétés du département de la Seine et de 30 membres pris autant que possible dans chaque région. Ce conseil prend le titre de Conseil de l'Union.

Le Conseil de l'Union nommé pour 3 ans et rééligible par tiers, tous les ans, choisit chaque année, 15 personnes qui forment un conseil d'administration.

Son but est de centraliser des efforts de toutes les Sociétés de tir existantes, de servir d'intermédiaire entre les comités des Sociétés et les pouvoirs publics et de pourvoir à l'avenir à l'organisation des concours nationaux de tir.

Cette association se compose des Sociétés françaises de tir civiles, militaires ou mixtes, légalement autorisées, de membres associés et de membres d'honneur.

Les membres du comité pour la région de l'Ouest, sont : MM. Colomb, délégué de la Société de Brest ; Doussain, président honoraire de la Société de Saumur ; Maris, président de la Société du 21^e territorial, à Rouen ; Puybaraud, président de la Société de Nantes.

Les Sociétés de Maine-et-Loire faisant partie de l'Union et dans lesquelles pourra se faire, en 1890, le concours du championnat de France, sont :

Angers, Auboué, Bécon, Candé, Feneu et Saumur. G. DOUSSAIN.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE DE SAUMUR

LE NOUVEAU BAL

Avant même la décision de la Commission de la Société « l'Union Saumuroise » la presse locale a annoncé l'organisation d'un nouveau bal, qui n'a cependant été décidé que dans la séance du 8 février courant.

Nous n'avons pas à nous plaindre de cet empressement, qui nous fait supposer que les amateurs de danse désirent ardemment voir renouveler la fête de famille du 25 janvier, qui a charmé tous ceux qui y ont pris part, et fait naître des regrets chez les personnes qui n'ont écouté que de malveillants racontars.

Ce bal aura donc lieu le samedi 8 mars 1890, à 10 heures du soir, au foyer du théâtre, mis à disposition par notre administration municipale.

Le buffet sera tenu par M. Pallu, qui a imaginé une nouvelle disposition pour ne pas gêner les danseurs au moment du souper.

Comme pour le précédent bal, les invitations aux dames et demoiselles seront faites par les soins de la Commission de « l'Union Saumuroise », elles seront rigoureusement personnelles et les lettres exigées au contrôle.

Le prix d'entrée a été fixé uniformément à 3 fr. Les dames et demoiselles ne paieront pas. Les gymnastes en tenue profiteront de la même faveur.

Des feuilles d'adhésion seront jointes aux lettres d'invitation ; elles devront être remises ou adressées : soit au président de la Société de gymnastique, soit à M. Marquoy, trésorier, au plus tard le 25 février courant.

Nous osons espérer que, cette fois, le commerce Saumurois ne nous épargnera pas son concours et qu'il tiendra à prouver qu'il a compris le but de ces divertissements.

Pour la Commission de « l'Union Saumuroise »,

LE PRÉSIDENT : LANGLOIS.

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le jeudi 13 février qu'aura lieu la représentation de : *Les Boulinard*.

Nous sommes certains que le plus chaleureux accueil sera fait, comme toujours à l'excellente troupe de M. Frédéric Achard.

FINANCES

Tirage d'obligations de la ville de Paris. — Emprunt de 1876.

Le numéro 110,063 gagne 100,000 fr.

Le numéro 193,587 gagne 10,000 fr.

Le numéro 93,316 gagne 5,000 fr.

M. Ligier, préfet de Maine-et-Loire, a reçu lundi matin le personnel des bureaux de la

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINÉ

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

La maison, soignée encore, perdait cependant l'air confortable qui, autrefois, caressait le regard. Le père restait sombre. Flavie, harcelée de mille soins, préoccupée de faire face aux nécessités de chaque jour, succombait sous un fardeau trop lourd pour ses forces.

Tout lui manquait à la fois : la tendresse que réclamait son cœur aimant, et le soutien d'une volonté virile, ce qu'elle trouvait jadis dans celle qui n'était plus. Les garçons ne lui apportaient que tracas et ennuis. Vivant au dehors, quand le temps le permettait, Séverine, à la maison, s'acquittait de sa besogne en silence.

Il n'y avait jamais eu entre les deux sœurs de sympathie personnelle. Séparées de goûts, d'habitudes, elles vivaient l'une près de l'autre, ayant très fort à cœur l'affection de la famille, mais n'éprouvant rien des douceurs de l'amitié. Seuls, les petits offraient quelque consolation à Flavie. Le soir, pendant que sa

sœur s'occupait du ménage, elle procédait à leur coucher.

Ils gazouillaient la prière sous ses yeux. C'était son heure de miséricorde ! Une douce chaleur circulait dans ses veines, son pauvre cœur se dégonflait sous leurs caresses. Les enfants l'aimaient. Sans cesse, ils trottaient sur ses pas ; leurs petites mains cherchaient les siennes et leurs lèvres fraîches appelaient ses baisers.

Au printemps, l'humeur de chacun s'adoucit : les garçons ne se disputèrent plus la meilleure place au foyer, mais, en revanche, accros et égratignures augmentèrent.

Les jeunes s'ébattaient joyeusement devant la porte au soleil d'avril.

Le père fit le jardin, mais sans goût, sans intérêt marqué. Lui qui, autrefois, possédait les plus beaux légumes de la contrée, les plus précoces, laissait les mauvaises herbes empêter sur ses semis. Les quenouilles, les plates-bandes étaient négligées. Près la haie, tout un coin de terre se trouvait en jachère. Flavie essaya d'attirer l'attention de son père de ce côté : inutile... alors, elle se tut.

Séverine, présente à l'entretien, ne souffla mot ; mais, le lendemain, elle prit la bêche et

attaqua bravement la friche.

Darnétal, l'apercevant de la fenêtre, sortit aussitôt.

— Mêle-toi de ce qui te regarde, dit-il en lui enlevant brusquement l'outil.

Mais, les jours suivants, il travailla au jardin. Bientôt les pauvres filles éprouvèrent une inquiétude nouvelle.

Depuis son mariage, Séverin n'allait presque plus au cabaret. Les premiers mois après la mort de sa femme, le chagrin le retint à la maison. Par malheur, un dimanche, ayant rencontré deux de ses anciens camarades, il se laissa entraîner et rentra le soir le visage échauffé, les yeux troubles. Lorsqu'il se mit à table, son attitude annonçait un embarras mal dissimulé sous la brusquerie des formes. Peut-être se souvenait-il des promesses sacrées faites à sa femme mourante ?

Le dimanche suivant, Flavie ne le quitta pas. Darnétal prit le chemin de la maison sans rien dire, mais sa mauvaise humeur s'accrut. En vain essayait-on de l'intéresser à quelque chose, il se retira de bonne heure, maussade et mécontent.

Au printemps, on l'entraîna dans les promenades en famille, mais il ne jouissait, ni de

la floraison nouvelle, ni des jeux et des rires des enfants. Plus d'une fois, il resta au village. Ce qu'il dépensait alors, si minime que ce fût, se faisait cependant sentir dans un intérieur où l'on côtoyait de près la misère.

Pauvre Séverin ! il aimait ses enfants pourtant, et se reprochait ses torts, tout en cédant à la tentation... Hélas ! il s'ennuyait tant depuis qu'elle était partie... partie pour ne jamais revenir !

Un jeudi, après dîner, au moment où Darnétal ouvrait la barrière du jardin, il aperçut l'instituteur.

M. Ambroise Gouraud — un enfant du pays — touchait à la soixantaine. Très vert, la taille droite, emprisonnée dans une redingote marron, les cheveux grisonnants, les sourcils touffus sur de petits yeux gris fort vifs, il avait aux lèvres, légèrement relevées aux angles, la finesse du vieux rire gaulois, le rire à demi malin, à demi bonhomme, qui devenait très caractéristique, quand l'œil droit se fermait éloquent.

Depuis quarante ans, maître Gouraud avait vu passer bien des hommes et bien des choses ; il lui en était resté un grain de philosophie et un goût de plus en plus prononcé pour culti-

Préfecture, qui lui a été présenté par M. Le Bon, secrétaire général. — Il a réclamé des employés une grande assiduité et un dévouement absolu aux institutions républicaines.

On annonce que M. Protat, ancien secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, mis en disponibilité, se serait décidé à rester à Angers.

Il doit se faire inscrire au barreau. On ajoute qu'il se proposerait de collaborer activement à l'un des journaux républicains d'Angers.

Par décision ministérielle, M. Mugnier, capitaine au 3^e régiment d'infanterie, passe d'office au 135^e régiment de même arme en remplacement de M. le capitaine Monet, mis hors cadre.

CONCERT DE M. LELONG. — Le programme du concert de M. Lelong a tenu ses promesses. De l'aveu de tous, il a été très agréable. La salle était bien garnie et les applaudissements et les rappels n'ont pas été ménagés aux artistes.

Deux couronnes ont été offertes à M. Gustave Lelong, dont une en or, avec cette inscription : *L'Orchestre de l'Association à son chef.*

LE PHYLLOXÉRA. — Par décret du Président de la République, sont déclarés phylloxérés les arrondissements de : Angers, Baugé, Cholet, Saumur, Segré, c'est-à-dire tout le département de Maine-et-Loire, auquel on continue d'interdire l'introduction des plants de vignes américaines, de peur, sans doute, que l'on ne reconstitue trop tôt le vignoble angevin détruit par le phylloxéra. Il serait temps d'en finir avec cette prohibition, que rien ne justifie plus et qui cause aux viticulteurs de très sérieux dommages et de ridicules ennuis. A qui donc profite l'interdiction ?

BEAUPRÉAU. — La fièvre typhoïde. — *L'Intérêt public* de Cholet annonce que douze élèves du petit séminaire de Beaupréau ont succombé en quinze jours de la fièvre typhoïde. Ces jeunes gens, atteints de l'influenza, étaient rentrés dans leur famille, lorsque le collège avait été licencié.

NOS MINISTRES AU MANS

Dimanche, au banquet, un incident très vif s'est produit.

Au dessert, M. Vilfeu, député monarchiste, a pris la parole après MM. Lutaud, préfet de la Sarthe, et Hédin, vice-président de la chambre de commerce. Il a porté la santé des ouvriers, des agriculteurs et des employés de commerce à tous les degrés.

Il a dit qu'il ne suffisait pas aux populations de voir les représentants du gouvernement à travers les glaces d'un landau ou les fenêtres

ver son jardin. Il atteignait l'âge de la retraite, mais sa femme le poussait à continuer encore quelques années afin d'augmenter leur petite aisance.

Dans ce poste, peu brillant, partant peu en vie, l'administration semblait l'oublier ; et le vieux maître rendait, sans bruit, de réels services.

— Ah ! Séverin, je te tiens cette année, dit-il en serrant la main du tisseur, si tu voyais mes laitues... et mes petits pois donc... hauts comme ça ! les tiens ? de la Saint-Jean auprès. Des herbières ? fichtre ! tu te négliges, mon brave.

— Oui, Gouraud, répondit ce dernier d'un air abattu, je me néglige et néglige tout.

— Il ne faut pas, mon ami... faut jamais s'abandonner.

Il lui appuyait la main sur l'épaule. Plus âgé de dix ans, le vieux maître avait fait la classe à Darnétal.

— Et ce gredin de François, il marche en arrière comme les écrevisses... du reste, absence complète depuis trois jours. Est-il malade ?

— Par exemple ! Il part tous les matins avec Joseph.

d'une salle de banquet ; que les ministres devaient s'inquiéter des intérêts et des besoins des régions qu'ils traversent. Il a vivement critiqué les errements financiers et politiques du gouvernement actuel.

Les amis de M. Constans ont protesté à diverses reprises contre les paroles prononcées par M. Vilfeu.

On a cru un moment que l'orateur ne pourrait pas terminer son discours qu'il lisait. M. Constans, visiblement irrité, a répondu que les ministres étaient venus au Mans pour chercher des amis et non des conseils et qu'ils s'efforçaient de faire prévaloir une politique de légalité, d'apaisement et de concorde, et d'assurer la grandeur du pays à l'intérieur et à l'extérieur.

Voici comment notre confrère la *Sarthe* du Mans résume la journée de dimanche :

En somme, médiocre succès pour les ministres qui ont entendu des vérités qu'ils ne cherchaient pas, et qui n'ont pas entendu les acclamations qu'ils cherchaient.

Et mauvaise journée pour M. Lutaud, dit le Jeune Parapluie, qui n'a pu leur offrir le succès qu'il leur avait sans doute promis, — et qu'on n'a pas décoré — probablement parce que les ministres ont pu apprécier ses insignes maladroites.

ENTRÉE DU GÉNÉRAL FAY A NANTES

Le général Fay a fait hier, à 2 heures, son entrée solennelle dans la ville de Nantes.

L'état-major et une escorte de gendarmerie à cheval et de dragons attendaient dans la cour de la gare d'Orléans le nouveau commandant du 11^e corps d'armée.

Toutes les troupes de la garnison, artillerie, infanterie et cavalerie, faisaient la haie, échelonnées sur les quais et rues de Strasbourg, de Châteaudun, place Saint-Pierre, rue de l'Évêché et place Louis XVI.

Le général Fay montait à cheval à 2 heures précises et quittait la gare avec une brillante escorte, tandis que le canon annonçait son entrée dans la ville, siège de son commandement.

Arrivé sur la place Louis XVI, le général s'est placé devant l'hôtel du Corps d'armée, et les officiers de la garnison, auxquels s'étaient joints ceux de la réserve et de l'armée territoriale, lui ont été présentés, groupés par armes.

Après les présentations, les troupes ont défilé devant le général pour gagner leurs quartiers, donnant à la foule considérable qu'avait attirée cette solennité militaire le spectacle toujours magnifique d'une tenue parfaite et d'une précision de mouvements irréprochable.

Le général Strohl avait pris le commandement de l'infanterie, et le général Le Guern celui de la cavalerie.

Les autorités civiles et militaires ont été

— Eh bien ! depuis trois jours, je n'ai vu ni l'un, ni l'autre.

Il y eut un silence. Flavie cousait à la fenêtre, elle prêta l'oreille.

— Prends garde, Séverin. Je sais qu'au printemps l'école buissonnière est tentante, cependant, gare aux mauvaises habitudes.

— Oui, tout va mal, murmura le tisseur avec découragement. Puis, saisi d'une de ces subites colères, rares chez lui, mais d'une grande violence, il s'écria : — Quand le garmement va rentrer...

— Les coups font rarement de bonne besogne, mon camarade, à cet âge surtout. François n'est pas bête, je lui parlerai.

Flavie sortit, toute impressionnée par cette nouvelle escapade, plus prononcée que les autres.

— Je le conduirai moi-même demain, M. Gouraud. Je me demandais pourquoi ils me revenaient avec des vêtements aussi déchirés.

— C'est cela, Mademoiselle Flavie, nous leur laverons les oreilles de la bonne façon à ces farceurs-là.

Comme elle rentrait, il baissa la voix.

— Dieu la jolie fille ! Tout le portrait de sa défunte mère.

— Oui, mais elle ne possède pas son arrangement.

— Allons donc, tu as de braves filles que tout le monde estime et admire... Il ne faut pas te plaindre, que diable ! mais regarde-la donc ? (A suivre.)

reçues par le général, à l'hôtel du Corps d'armée, à la suite du défilé.

L'Espérance du peuple de Nantes annonce que les chantiers de la Loire, sont en pleine activité ; ils n'ont plus à Penhouët qu'une seule cale disponible sur six, les cinq autres étant occupées pour la construction de deux cargo-boats, dénommés provisoirement A et B, des cuirassés le *Jemmapes* et le *Valmy*, pour le gouvernement français, et d'un croiseur japonais.

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT

Une tentative de déraillement a été commise entre les stations de Couëron et de Saint-Etienne (Loire-Inférieure).

Un des poteaux indicateurs de la voie a été arraché et placé en travers sur les rails. Un train de marchandises qui, le premier, a rencontré l'obstacle, l'a enlevé avec son chasse-pierre et transporté à 2 kilomètres de là.

TENTATIVE D'ASSASSINAT A SAINTE-MAURE

La Touraine est le séjour des escarpes et des malandrins de France et de Navarre. Il n'est pas de semaine que nous n'ayons à enregistrer quelque tentative d'assassinat, quelque vol à main armée.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers trois heures, M. Moreau Noël, négociant au Louroux, se rendait à pied à Sainte-Maure chez M. Jahan, d'où ils devaient partir tous les deux pour la foire de Chinon.

Arrivé aux environs des Donettes, près de la maison dite *Maison du Pape*, il fut assailli par un ou plusieurs malfaiteurs qui, après l'avoir presque assommé et étranglé, le dépouillèrent de sa montre et d'une somme de 1,500 fr., et, le croyant mort, le jetèrent dans une mare.

Le froid de l'eau ayant saisi M. Moreau, ce malheureux a repris connaissance et a eu la force de se rendre à pied jusqu'à Sainte-Catherine, où des personnes charitables lui ont donné des soins.

La gendarmerie de Sainte-Maure, accompagnée d'un médecin, s'est transportée sur les lieux et s'est livrée à une enquête.

L'infortuné Moreau est dans un état désespéré, il n'a pu dire encore s'il connaissait ses agresseurs.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE A POITIERS. — Aujourd'hui, dit le *Courrier de la Vienne*, l'usine du Grand-Cerf alimente les 600 lampes installées dans les principaux établissements situés sur la place d'Armes et les maisons de commerce du centre de la ville. C'est une machine de 50 chevaux vapeur qui fait fonctionner le dynamo qui alimente ces 600 lampes.

LA ROCHELLE. — *Curieux procès.* — Le curateur de la succession de la victime de Pranzini, Marie Regnault, avait introduit contre le syndic de la faillite d'un ancien négociant de La Rochelle une demande en paiement d'un billet de 10,000 francs souscrit au profit de cette dame ; le tribunal civil vient de rejeter cette demande en décidant que ledit billet devait avoir une cause illicite et immorale et ne devait pas représenter un prêt d'argent.

LES REMONTES. — Cette semaine paraîtra avec la signature de M. Casimir-Périer, vice-président de la chambre des députés, une brochure à sensation sur les effectifs de la cavalerie et l'administration des remontes.

Tout à tour sous-secrétaire d'Etat et rapporteur du budget de la guerre, M. Casimir-Périer a pris la plume pour faire l'opinion publique juge d'abus criants, qui nous valent d'entretenir 17,000 chevaux de plus que les Allemands pour arriver à mobiliser nos escadrons avec des effectifs dérisoires.

ASSÉRAC. — *Une noce dans l'embarras.* — Plainte a été portée par M. Edouard Ollivier, conseiller municipal, délégué du maire pour la célébration d'un mariage qui devait avoir lieu le 28 janvier.

Avant de procéder à la célébration du ma-

riage, M. Ollivier demanda au futur époux, Louis Lesourd, âgé de vingt-quatre ans, s'il était pourvu du consentement de son conseil de famille, tous ses ascendants étant décédés. Sur la réponse négative qui lui fut faite, M. Ollivier refusa d'unir les deux futurs.

C'est alors que Marie-Louise Gourot, femme Camaret, sœur de la mariée, interpella le délégué du maire, lui disant que c'était un tour de méchanceté qu'il jouait là et qu'il n'en serait point ainsi, s'il s'agissait de gens riches, des enfants de M. le maire, par exemple.

BACCALURÉAT

Un arrêté, en date du 22 janvier, autorise l'ouverture de sessions extraordinaires pour le baccalauréat ès-sciences et pour le baccalauréat ès-lettres.

Ces sessions commenceront le 14 avril dans les Facultés des sciences et le 24 mars dans les Facultés des lettres.

Conformément aux dispositions des règlements du 19 juin 1880, la session pour le baccalauréat ès-lettres est exclusivement réservée aux candidats précédemment ajournés à la deuxième série des épreuves.

Sont admis, en outre, à s'inscrire exceptionnellement :

Les candidats aux écoles spéciales du gouvernement pour le concours de 1890 ;

Les étudiants en droit aspirant à la licence régulièrement inscrits à une Faculté.

La session du baccalauréat ès-sciences restreint est supprimée pour les aspirants au doctorat en médecine ; seuls les licenciés ès-lettres, candidats à l'agrégation de philosophie, peuvent se présenter à cet examen.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 9 Février 1890.

Versements de 146 déposants (28 nouveaux), 52,523 fr. 71.

Remboursements, 37,402 fr. 01.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES F. ACHARD

JEUDI 13 Février 1890

AVEC LE CONCOURS DE

M. Malard, M^{me} Toudouze et M. Pascal,

LES BOULINARD

Comédie en 3 actes, de MM. Ordonneau, Valabrègue et Kéroul.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. »/».

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 13 février

Le Voyage en Chine, opéra-comique en 4 actes.
Les Noces de Jeannette, opéra-comique en 1 acte.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU

Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin.....	(le litre)	2 fr.
Vieux.....		2 fr. 50
Très vieux.....		3 fr.
Très vieux supérieur.....		3 fr. 50
Choix qualité extra.....		4 fr.

VERRE COMPRIS

Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamel.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

D'un jugement par défaut rendu le 6 février dernier, au profit de dame Agathe Adias, journalière, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, épouse du sieur François Goblet, commissionnaire, demeurant rue Notre-Dame, à Saumur, contre ledit sieur Goblet, demeurant aussi rue Notre-Dame à Saumur.

Il appert :
Que ladite dame a été déclarée divorcée d'avec son mari.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné.

A Saumur, le dix février mil huit cent quatre-vingt-dix.

L. ALBERT.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A Paimblanc

UNE GRANDE MAISON

Avec cour, écuries, remises, dépendances diverses et vaste jardin, planté de vieux arbres. Située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 42, rue de la Fidélité et qui Saint-Nicolas, n° 7, occupée en dernier lieu par M^{me} veuve Dumest.

S'adresser, soit à MM. GENDRON, qui l'habite, soit à M^e LE BARON, notaire. (98)

AVIS

M. LACHAUME, Armurier, rue Nationale, 49, vient de se rendre acquéreur de tous les revolvers et leurs munitions provenant de la faillite Boullite, et informe le public qu'il mettra en vente ces armes aux prix les plus réduits. (64)

Etude de M. LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A CÉDER DE SUITE

UN ATELIER

De Maréchal-ferrant et Tailleur

BIEN ACHALANDÉ

Situé à Brézé.

S'adresser à M. PELOU, maréchal-ferrant à Brézé, ou à M^e LECOMPTE, notaire. (99)

A VENDRE

44 ares de Vignes et Jardin, Maison, Pressoir, etc., le tout renfermé,

Canton de Grenelle, à Nantilly, près la Fuie.

Jouissance de suite.

FACILITÉ POUR LES PAIEMENTS.

S'adresser à M. MAURICE, rue du Portail-Louis, n° 41.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Rue de la Grise, n° 7.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (43)

A CÉDER

Un Etablissement

DE

LOUER DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

PRÉSENTEMENT

Pour cause de départ

MAGASIN DE MODES

Et de Mercerie

S'adresser au bureau du journal.

PANAMA A LOTS

M. J. GENIN, changeur, 3, place des Victoires, Paris, achète les obligations Panama aux conditions suivantes :

60 fr. versés à	20 »
120 » » »	30 »
180 » » »	45 »
225 » » »	90 »
270 » » »	130 »
315 » » »	170 »

Les personnes qui ne voudraient pas vendre ont le plus grand intérêt à faire connaître la situation de leurs titres afin de ne pas perdre leurs droits de participation aux tirages.

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail
Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

M^e BRAC, notaire, demande petit Clerc, actif, intelligent, écrivant bien. (125)

GUÉRISON

Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNE,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.
S'adresser à M. LÉONARD, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Sulfate de Cuivre

1^{re} Marque Maccliesfield 98 0/0 de pur, 66 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Entrepôt : RUE DAILLÉ, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Conserves de 1^{er} choix, qualité irréprochable

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.90	—	0.50
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges.....	—	1.40	—	—
Sardines à l'huile.....	—	0.40	—	—
Thon à l'huile.....	—	0.75	—	—
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon.....	la boîte	1.40	—	—
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	6	10	7 55	12 50	7 55	8 30
Chartres	10 13	12 24	1 58	6 35	12 28	1 8
Château-du-Loir	11 20	1 7	3 8	7 40	1 13	3 54
Noyant-Méon	11 29	»	3 17	7 49	»	6 4
Linières-Bouton	11 43	»	3 30	8 »	»	6 13
Vernantes	11 54	»	3 41	8 10	»	6 23
Blou	12 2	»	3 49	8 17	»	6 31
Vivv	12 15	»	4 1	8 29	»	6 42
SAUMUR (Orl.)	12 23	»	4 14	8 34	1 54	2 28
(arrivée)	12 31	»	4 22	8 41	»	7
(départ)	12 41	»	4 34	8 51	»	7 11
Nantilly (arrivée)	8 34	10 37	»	»	»	6 50
SAUMUR (Etat)	8 37	10 44	»	»	»	7 3
(arrivée)	8 48	10 52	»	»	»	7 9
(départ)	9 21	»	4 37	8 56	»	7 17
Nantilly (départ)	9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22
Chacé-Varrains	11 57	»	2 45	5 33	9 37	2 44
Brézé-Saint-Cyr	3 58	4 30	8 12	»	4 31	5 20
Montreuil-Bellay	»	6 30	11 52	»	6 12	7 53
Thouars	»	9 52	3 34	»	9	11 13
Niort	»	»	»	»	»	4 54
Saintes	»	»	»	»	»	»
Bordeaux	»	»	»	»	»	»

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux	5 40	8 20	»	»	»	3
Saintes	7 15	9 9	11 39	»	»	6 43
Niort	9 32	10 55	2 5	5 30	8 10	8 29
Thouars	6 5	12 11	12 42	1 35	4 45	8 21
Montreuil-Bellay	9 35	6 38	1 4	2 37	4 55	9 6
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18	»	2 50	5 18	9 41
Chacé-Varrains	10 7	7 27	»	2 57	5 26	9 49
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34	»	3 2	5 31	9 55
SAUMUR (Etat)	10 22	7 45	Mixte	3 13	5 42	10 3
(arrivée)	7 25	11 25	»	2 52	5 20	»
(départ)	7 38	11 36	»	3 3	5 33	»
Nantilly (départ)	7 47	11 44	1 31	3 11	5 41	10 59
SAUMUR (Orl.)	7 57	11 54	1 36	3 15	5 45	11 7
(arrivée)	8 10	12 10	»	3 27	5 59	»
(départ)	8 19	12 19	»	3 35	6 8	»
Vivv	8 32	12 33	»	3 46	6 20	»
Blou	8 45	12 46	»	3 57	6 32	»
Vernantes	8 59	1	2 12	4 9	6 44	11 44
Linières-Bouton	10 10	2 9	2 58	5 22	7 58	12 26
Noyant-Méon	2 47	»	5 54	9 26	12 4	3 26
Château-du-Loir	5 25	»	7 30	11 50	2 27	5 40
Chartres	»	»	»	»	»	5 45
Paris	»	»	»	»	»	»

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	7 41
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	8 10
Chinon	9 4	12 50	7 44	9 4

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	7 55
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	8 15
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	9 4

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 55	12 53	»	»	»
Moncontour	7 41	10 48	2 27	»	»	»
Loudun	8 41	1 46	3 4	»	»	»
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38	»	»	»
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30	»
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41	»
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52	»
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1	»
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24	»
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	»	»

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40	7 30	11 48	5 57	»	»	»	»
Martigné	6 1	8 26	11 13	7 42	»	»	»	»
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12	»	»	»
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21	»	»	»
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31	»	»	»
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41	»	»	»
(départ)	7 36	1 26	2 15	9 11	»	»	»	»
Loudun	8 24	4 14	3	10 43	»	»	»	»
Moncontour	8 55	6 8	3 29	10 48	»	»	»	»
Poitiers	10 33	10 40	5	12 16	»	»	»	»

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	10 45	»	8 25	8 55	12 7	»	3 10	»	7 35	»	»	»
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35	»	»	»	»	»
La Ménitrie	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1	»	»	»	»	»
Les Rosiers	»	7 19	11 2	12 46	3 52	6 25	»	»	»	»	»	»
Saint-Clément	»	7 26	12 53	3 59	6 32	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Martin	»	7 33	12 59	4 7	6 39	»	»	»	»	»	»	»
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24	»	»	»	»	»
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7</						